

6.9. Prévenir la fraude à la facture et la cyberfraude : comment être sur ses gardes ?

Fraude à la facture, cyberfraude, phishing, « arnaque au CEO », ... Une entreprise sur cinq en est victime chaque année. Évitez que ce soit la vôtre en restant vigilant.

Cyberfraude - Arnaque au CEO

Le mot « cybercriminalité » ne vise pas toujours les pirates informatiques astucieux : leurs méthodes de travail sont souvent étonnamment simples. Un certain nombre d'entreprises ont récemment été confrontées à « **l'arnaque au CEO** ». Il s'agit d'une escroquerie qui a pour objectif de voler de l'argent à une entreprise en usurpant l'identité de l'un de ses dirigeants, administrateur délégué, directeur financier... Avec l'adresse *mail d'un chef d'entreprise - ou une adresse très ressemblante* - les escrocs demandent à la comptabilité d'effectuer un versement d'argent rapidement, et dans le plus grand des secrets. Sous la menace de l'urgence, le personnel comptable tombe très vite dans le panneau, et se rend compte après coup de l'arnaque à laquelle il a été victime. D'après le Centre for Cyber Security Belgium (*le Centre belge pour la Cybersécurité*) de plus en plus de signalements de ce type sont enregistrés, bien que les entreprises qui en sont victimes ne s'en vantent généralement pas. Notamment, la filiale Benelux de la maison de champagne Vranken-Pommery s'est fait extorquer 800.000 euros en 2015 par le biais d'une arnaque au CEO.

Comment prévenir une arnaque au CEO ?

- **N'ouvrez pas d'hyperliens ou de pièces jointes de courriels suspects** : adresse électronique douteuse, nom de domaine étranger, erreurs linguistiques inhabituelles dans le courriel ?
- **Évitez les vulnérabilités de votre environnement** informatique : installez toujours les mises à jour de sécurité les plus récentes.
- **Maintenez un contrôle d'accès strict** : ne partagez jamais vos mots de passe, changez-les régulièrement.
- **Prévoyez des mécanismes de sécurité** : tels que des limites de paiement pour le personnel ou une procédure de double approbation pour les paiements de montant élevé.
- **Sensibilisez vos collaborateurs** aux risques de sécurité et à la façon de faire face à des situations suspectes.

L'arnaque au CEO n'étant liée ni à un problème technique, ni à un problème de sécurité informatique, son succès ou son échec dépendra uniquement de la manière dont les collaborateurs d'une entreprise appliqueront, ou non, les procédures internes. L'arnaque au CEO est donc, avant tout, un problème humain.

Fraude à la facture

Les entreprises sont également de plus en plus confrontées à des **factures falsifiées** : factures fantômes, factures falsifiées, fausses factures concernant l'enregistrement d'une marque ou d'un nom de domaine ou l'application du RGPD... Toutes ces pratiques sont assez courantes. Votre entreprise passe une commande de fournitures et reçoit une facture de son fournisseur. Vous réglez la facture de bonne foi mais recevez un avertissement quelques jours plus tard. Vous avez sans doute été victime d'une facture falsifiée : des escrocs ont intercepté la facture de votre fournisseur et ont adapté le numéro de compte, et les coordonnées de contact, avant de vous transmettre la facture « falsifiée ». En effectuant votre versement, vous payez en fait vos arnaqueurs.

Le SPF Économie a également récemment mis en garde contre **la fraude à la facture autour du règlement général sur la protection des données** (« *RGPD* »). Des dizaines de signalements ont déjà été reçus, impliquant principalement deux organisations « *GDPR Organisation* » et « *Les documents BE* ». Les entreprises reçoivent une lettre ou un e-mail les invitant à effectuer un paiement à ces organisations inconnues, soi-disant responsables de l'application du RGPD.

Comment prévenir une fraude à la facture ?

- **Comparez toujours le numéro de compte** figurant sur la facture avec le numéro de compte figurant sur le bon de commande.
- **Soyez vigilant** s'il s'agit d'un nouveau contractant ou si une facture mentionne un nouveau numéro de compte. Conservez les données et le numéro de compte de vos fournisseurs même si vous payez par e-Banking.
- **En cas de doute, attendez pour payer** et contactez d'abord l'expéditeur et/ou votre conseiller juridique.
- **Soyez vigilant lorsque les dates d'émission et de réception** diffèrent d'une semaine (ou plus) : il s'agit du laps de temps requis par les escrocs pour falsifier la facture.
- **Sensibilisez vos collaborateurs** aux risques de sécurité et à la façon de faire face à des situations suspectes.

Vous avez tout de même payé une facture falsifiée ?

Prenez contact avec votre conseiller juridique afin de signaler l'incident et de tenter d'obtenir le remboursement du montant versé.

Deloitte Private
Rue Alfred Deponthière 46 à 4431 Loncin
Tel. : 04/349.35.35 – www.2deloitte.com

Vincent Trevisan (Partner Deloitte Private Liège)
vtrevisan@deloitte.com – Tel. : 0475/56.00.35

CCI Mag – Mensuel N° 1 – janvier 2020 Edition Liège-Verviers-Namur